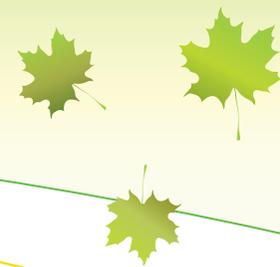


Consignes de tri



A mettre **en vrac** dans le bac de tri sélectif

Bouteilles et flacons en plastique (vidés avec leur bouchon)



Papiers et cartons (propres)



Briques alimentaires (vides)



Acier et aluminium (boîtes, aérosols...)



A mettre dans le bac d'ordures ménagères

Ordures Ménagères

Poubelle d'ordures ménagères



Plastiques non recyclables

Poubelle d'ordures ménagères



Verre



Uniquement les bouteilles, pots et bocaux vides sont à déposer dans le conteneur à verre de votre commune ou en déchèterie.